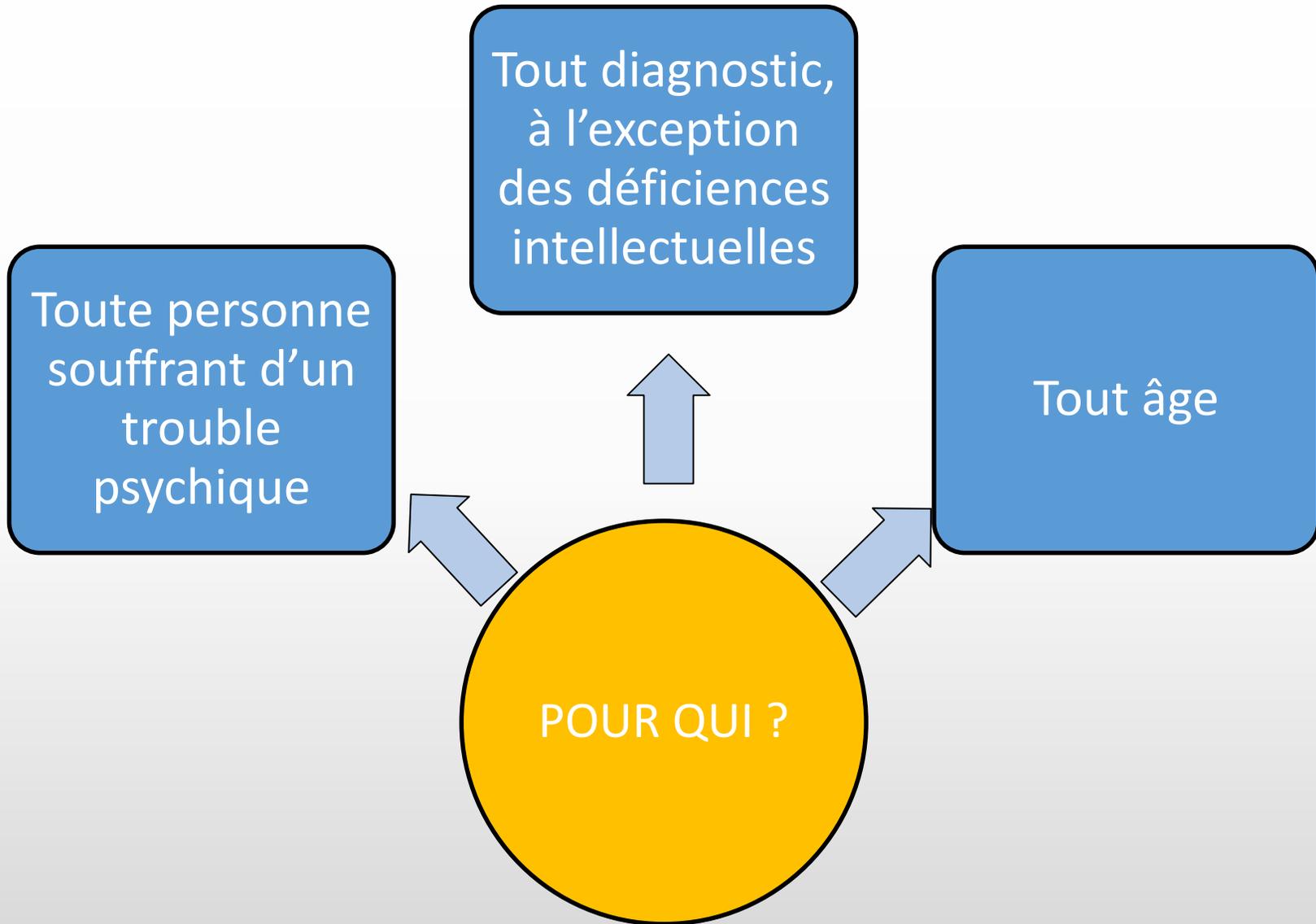




PLATEFORME DE REHABILITATION PROFESSIONNELLE

PRP





LES PRINCIPES

- Basé sur le modèle du Rétablissement personnel à distinguer du rétablissement médical
- A savoir :
 - Restaurer l'espoir
 - Le pouvoir d'agir et de décider
 - Aider à la réalisation de leurs projets professionnels

LES PRINCIPES

- Selon la méthode IPS (Individual Placement and Support)
 - A partir de la demande de l'utilisateur
 - En fonction de sa temporalité
 - Quelque soit son degré de symptômes

Les 9 principes du modèle IPS

- Le but est le travail sur le marché ordinaire
- L'attention est portée aux préférences de la personne
- Une collaboration partagée dans la prise de décision (Empowerment)
- Exclusion 0
- Lien avec les autres équipes de suivi médico-sociales
- Recherche rapide d'un travail (pas d'évaluation, démarches concrètes)
- Soutien illimité dans le temps
- Développement de l'emploi est systématique (basé sur les intérêts de la personne, contact avec tous types d'employeurs)
- Information sur les enjeux économiques

L'ACCOMPAGNEMENT

Accompagnement à la reprise d'une
activité professionnelle

Soutien et maintien en emploi

Accès à un 1^{er}
emploi

Reprise d'un
emploi

Réorientation
professionnelle

Création
d'entreprise

Formation
diplômante ou
qualifiante

Bénévolat

Dans tout milieu professionnel selon le projet de la personne
(Entreprise privée ou publique, ESAT, SIAE, EA, Centre de formation...)

Parcours
d'admission

```
graph TD; A[Parcours d'admission] --> B[1er RDV avec le médecin ou la psychologue = Présentation de l'accompagnement]; B --> C[Attribution Job Coach]; D([Délai de décision de l'utilisateur d'adhérer ou non à cette méthode d'accompagnement 15 j max])
```

1^{er} RDV avec le médecin ou la
psychologue = Présentation de
l'accompagnement

Délai de décision de
l'utilisateur d'adhérer ou
non à cette méthode
d'accompagnement
15 j max

Attribution Job Coach

Etre un Job coach c'est :

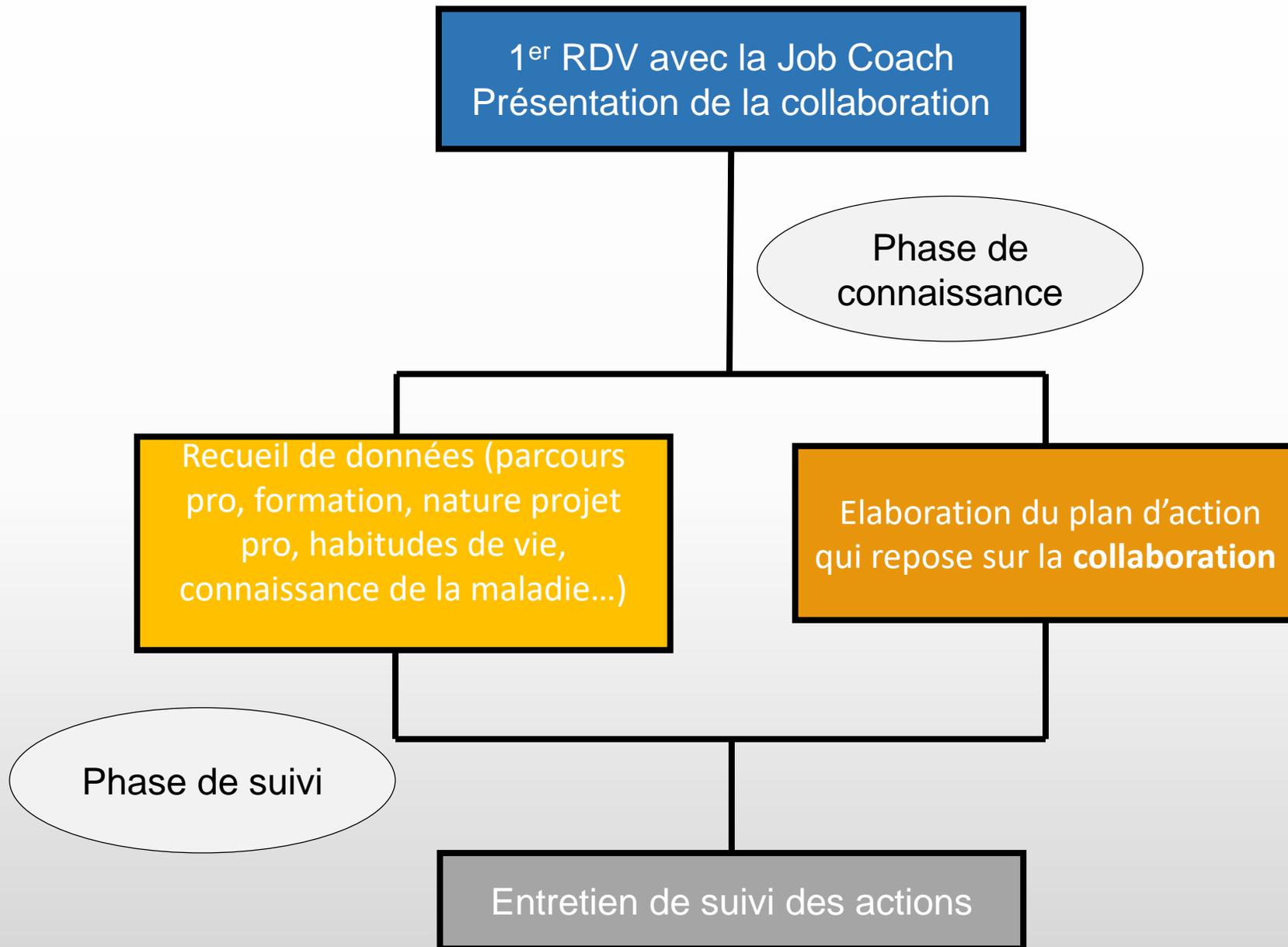
Accompagner un usager dans la construction de son projet professionnel en fonction de:

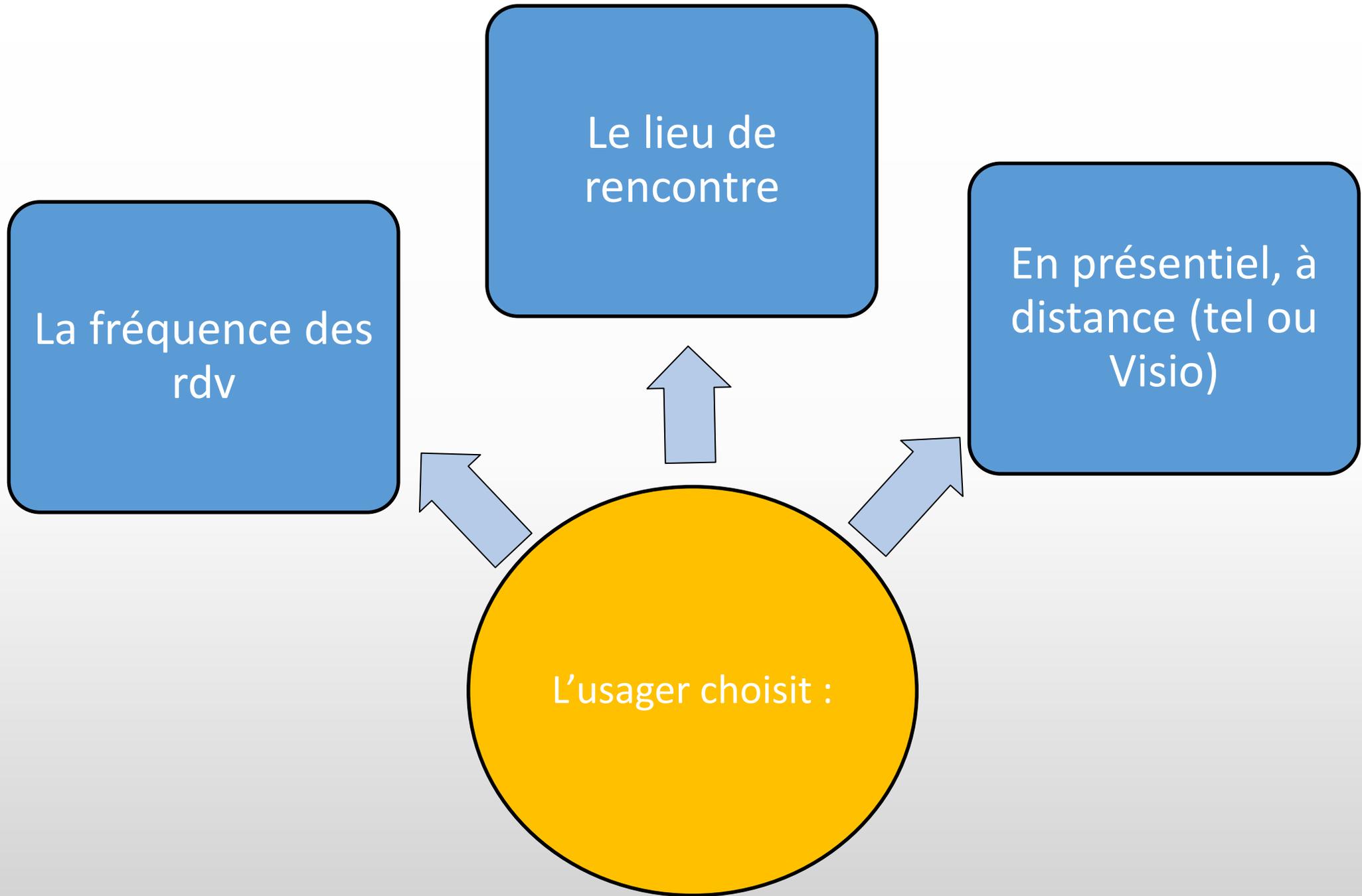
- Sa demande
- Sa temporalité
- Sans limite dans le temps

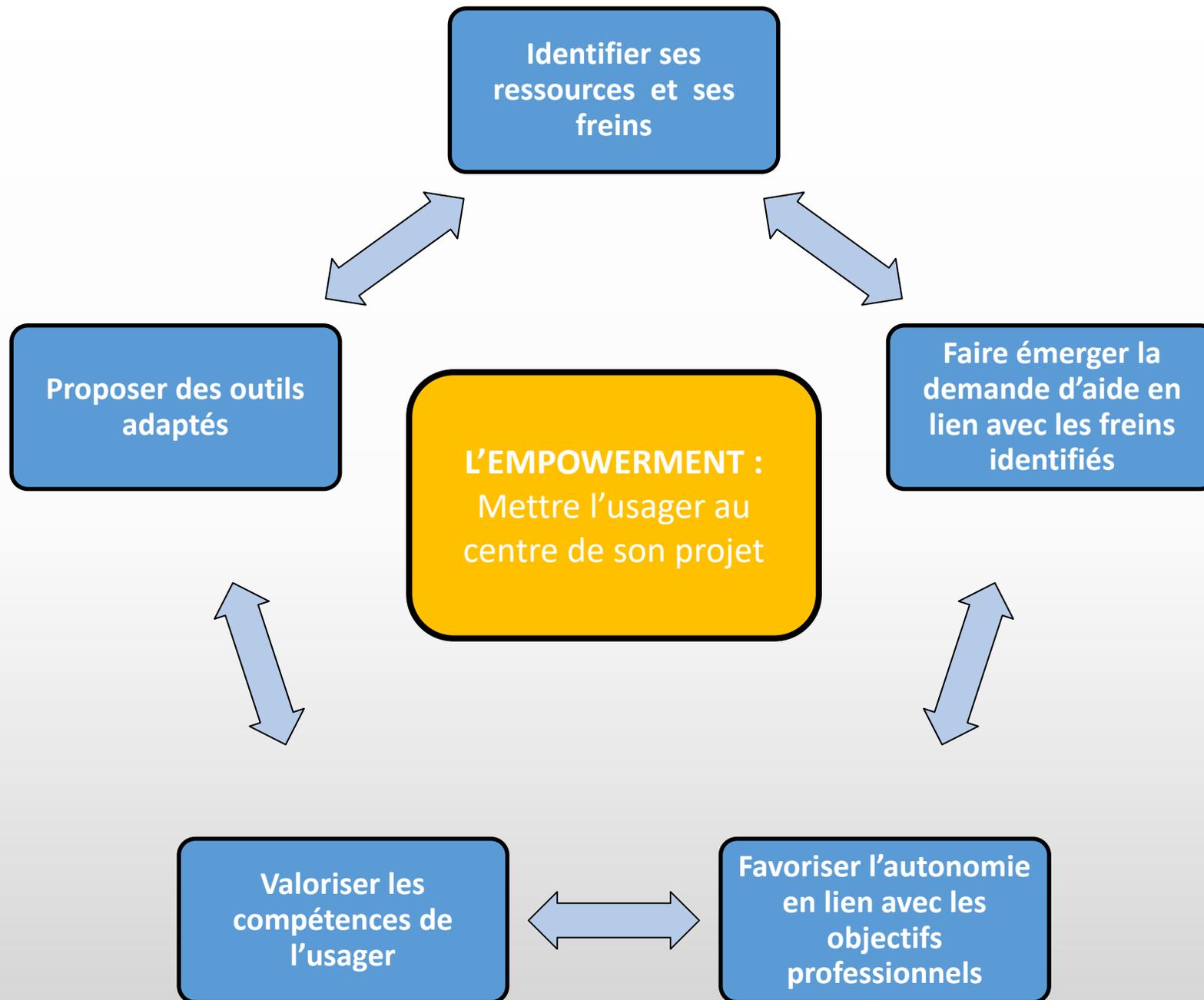
Etre en lien avec les équipes sanitaires et autres partenaires qui entourent l'usager

Basé sur le modèle de la réhabilitation et du rétablissement, selon la méthode IPS

DEROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT







LE MAINTIEN

Démarrage de la phase de maintien :

QUAND

- Dès l'entrée en formation
- A la prise de poste
- Au moment où l'utilisateur le trouve opportun

COMMENT

- En lien avec l'utilisateur uniquement
- Et ou les équipes pédagogiques ou l'entreprise (responsable direct, salarié...)
- Selon sa temporalité : 1/sem, 1/15j, 1/mois.....



Tout cela est défini avec l'utilisateur en amont de la phase de maintien

Pour conclure sur le rôle du Job Coach...

- Notre rôle est de permettre à l'utilisateur de gagner en autonomie et nous assurer qu'il puisse bénéficier des dispositifs de droit commun au même titre que les autres
- Nous avons une obligation de moyen et pas de résultat, l'utilisateur reste responsable de son projet

QUI PEUT ORIENTER ?

- Médecin référent : Psychiatre, psychologue...(CHU ou libéral)
- Les Services Publics de l'Emploi (Pôle Emploi – Cap Emploi – MLI)
- Les partenaires sociaux et médico-sociaux

COMMENT ORIENTER VERS LA PRP?

➤ Envoyer une demande par mail avec :

- Synthèse médicale
- Dossier social à remplir

✉ prp@chu-montpellier.fr

La Plateforme de Réhabilitation
Professionnelle c'est aussi :

LA FORMATION

En collaboration avec le Centre de Rétablissement
et de Réhabilitation Jean Minvielle (C2R), centre de
référence Occitanie- Est en réhabilitation, labellisé
par l'ARS.

Sensibilisation et formation sur le champ des
maladies psychiques selon vos besoins



07 88 01 47 26



prp@chu-montpellier.fr

COORDONNÉES

Plateforme de Réhabilitation Professionnelle

📍 Bâtiment 9 - 1^{er} étage
Hôpital La Colombière
39, avenue Charles Flahault
34 295 Montpellier cedex 5

✉ prp@chu-montpellier.fr

☎ 04 67 33 97 79